

2020-1756
2022-10-27

Étiquette

GROUPE	BM 02	FONGICIDE
---------------	--------------	------------------

FORETRYX^{MC}
Biofongicide

Organisme vivant

Pour la répression ou la répression partielle des maladies étiquetées transmises par le sol sur les légumes-fruits de plein champ et de serre, les courges, la laitue, les fraises de plein champ et de serre; les plantes ornementales de serre et le *cannabis* cultivé commercialement à l'intérieur.

COMMERCIAL

Poudre mouillable

PRINCIPES ACTIFS : Contient un minimum de 5×10^6 unités formant des colonies (UFC) de la souche ICC 012 de *Trichoderma asperellum* et 5×10^6 UFC de la souche ICC 080 de *Trichoderma gamsii* par gramme.

SENSIBILISANT POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION : 34575

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 0,5 à 5 kg

Gowan Company, LLC
Case postale 5569
Yuma, AZ 85366-5569

Renseignements sur le produit : 1-800-960-4318

N° de lot
Date de fabrication :

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter d'inhaler/de respirer le brouillard de pulvérisation, ou les poussières. Peut irriter les yeux. Peut entraîner une sensibilisation.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une chemise à manche longue, un pantalon long, des gants imperméables, des chaussettes et des chaussures et un masque respiratoire avec filtrage des particules, approuvées par le NIOSH muni d'un filtre N, R ou P pendant la manipulation, le mélange/le chargement ou lors de l'application du produit et pendant toutes les activités de nettoyage et de réparations. Suivre les consignes du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. En l'absence de telles directives pour l'équipement lavable, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Ne pas entreposer ou laver l'ÉPI avec la lessive ordinaire.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

En cas d'urgence, de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident chimique, contacter CHEMTREC au 1 800 424-9300 (24 h).

ENTREPOSAGE

Conserver le pesticide dans son récipient d'origine. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas entreposer le produit dilué. Foretryx doit être utilisé dans les 12 mois suivant la date de fabrication lorsqu'il est conservé à une température inférieure à 25 °C.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants retournables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenants retournables-à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la **Loi sur les produits antiparasitaires**.

FORETRYX^{MC}
Biofongicide

Organisme vivant

Pour la répression ou la répression partielle des maladies étiquetées transmises par le sol sur les légumes-fruits de plein champ et de serre, les courges, la laitue, les fraises de plein champ et de serre; les plantes ornementales de serre et le *cannabis* cultivé commercialement à l'intérieur.

COMMERCIAL

Poudre mouillable

PRINCIPES ACTIFS : Contient un minimum de 5×10^6 unités formant des colonies (UFC) de la souche ICC 012 de *Trichoderma asperellum* et 5×10^6 UFC de la souche ICC 080 de *Trichoderma gamsii* par gramme.

SENSIBILISANT POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION : 34575

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 0,5 à 5 kg

Gowan Company, LLC
Case postale 5569
Yuma, AZ 85366-5569

Renseignements sur le produit : 1-800-960-4318

N° de lot
Date de fabrication :

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter d'inhaler/de respirer le brouillard de pulvérisation, ou les poussières. Peut irriter les yeux. Peut entraîner une sensibilisation.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants imperméables, des chaussettes et des chaussures et un masque respiratoire avec filtrage des particules, approuvées par le NIOSH muni d'un filtre N, R ou P pendant la manipulation, le mélange/le chargement ou lors de l'application du produit et pendant toutes les activités de nettoyage et de réparations. Suivre les consignes du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. En l'absence de telles directives pour l'équipement lavable, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Ne pas entreposer ou laver l'ÉPI avec la lessive ordinaire.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

En cas d'urgence, de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident chimique, contacter CHEMTREC au 1 800 424-9300 (24 h).

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ne pas appliquer directement sur des eaux de surface ou des zones intertidales se situant sous la ligne moyenne des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou des rinçures. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. **EMPÊCHER** les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs ou tout autre plan d'eau.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne. Appliquer **FORETRYX** lorsque la température du sol est d'au moins 10 °C.

Appliquer **FORETRYX** sur un sol humide ou un substrat de croissance, mais pas sur un sol saturé ou gorgé d'eau. Après l'application de **FORETRYX**, le sol ou le substrat de croissance doit demeurer humide afin d'obtenir une suppression adéquate des maladies fongiques transmises par le sol indiqué sur cette étiquette.

FORETRYX peut être appliqué à de la terre stérilisée ou fumigée, mais doit être appliqué après que l'agent de stérilisation ou le fumigant se soit dispersée.

FORETRYX n'a pas d'effet curatif. Par conséquent, il n'est pas efficace sur les plantes infestées par la maladie au moment de l'application.

En cas d'application à de la terre sèche, irriguer la terre au préalable jusqu'à ce qu'elle soit humide. Irriguer à nouveau immédiatement après l'application.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ou encore les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Délai d'attente avant récolte (DAAR) : **FORETRYX** peut être appliqué jusqu'à et y compris la journée de la récolte. (DAAR) = 0 jour.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

FORETRYX est un biofongicide renfermant des souches naturelles et sélectionnées de champignons antagonistes : souche ICC 012 de *Trichoderma asperellum* et souche ICC 080 de *Trichoderma gamsii*.

FORETRYX prévient les maladies du système racinaire et du collet sur les cultures sensibles causées par les champignons phytopathogènes suivants : *Phytophthora* spp., *Sclerotinia sclerotiorum*, *Sclerotinia minor* et *Verticillium dahliae*. Après l'application, l'espèce *Trichoderma* colonise la terre et les racines de la plante hôte et entre en compétition avec les champignons

phytopathogènes pour avoir l'espace et les nutriments. De plus, les antagonistes attaquent les parois cellulaires des pathogènes avec des enzymes.

Il est indispensable d'appliquer **FORETRYX** avant que les champignons pathogènes ne colonisent la plante.

Pour les utilisations en serre, **FORETRYX** doit être appliqué jusqu'à 7 jours avant la plantation pour débiter le processus de colonisation du sol avant que la culture ne soit plantée et doit être réappliqué au moment de la plantation. **FORETRYX** doit ensuite être réappliqué au moins une fois afin d'augmenter la colonie de *Trichoderma* pour protéger les nouvelles pousses.

FORETRYX peut être appliqué au besoin tout au long du cycle de production des cultures en serre afin de conserver un nombre important de colonies dans la zone racinaire.

FORETRYX peut être appliqué par le biais de systèmes de fertigation en association avec les engrais les plus courants.

FORETRYX peut être appliqué sur les légumes-fruits de plein champ et de serre (y compris les poivrons et les tomates), les courges, les fraises de plein champ et de serre, la laitue, les plantes ornementales de serre et le *cannabis* cultivé commercialement à l'intérieur.

PRÉPARATION DU PULVÉRISATEUR

Préparer une suspension de 12 à 24 heures avant l'application pour permettre à la germination d'avoir lieu. Ajouter 0,45 kg de **FORETRYX** par 4,7 litres d'eau et mélanger à intervalles d'environ 6 heures afin de favoriser la germination de conidies et une colonisation plus rapide de la terre. Diluer ensuite la suspension dans la quantité d'eau indiquée dans le tableau Cultures figurant sur l'étiquette et doses d'emploi. Pour que **FORETRYX** demeure en suspension, agiter continuellement la bouillie pendant l'application.

MÉLANGES EN CUVE AVEC FORETRYX

FORETRYX n'est pas compatible avec les fongicides suivants : imazalil, dichloran, mancozèbe, propiconazole, tébuconazole, thirame, et triflumizole. Ne pas mélanger **FORETRYX** en cuve avec ces fongicides ou appliquer **FORETRYX** moins de trois jours avant ou après l'utilisation de ces produits.

La compatibilité du mélange en cuve est relative à la compatibilité physique et à la compatibilité biologique-chimique.

Test de compatibilité du mélange en cuve

Avant de mélanger **FORETRYX** en cuve avec d'autres pesticides ou produits, il est recommandé d'effectuer un test de compatibilité ou un essai en bocal. Pour effectuer le test de compatibilité, les produits convoités pour le mélange en cuve doivent être ajoutés selon leurs proportions relatives dans un bocal transparent d'une pinte. Après l'ajout des produits dans le bocal, inverser ou agiter le bocal à de nombreuses reprises afin d'assurer un mélange complet et observer le bocal pendant au moins 30 minutes. Si un précipité se forme (boues, couches, flocons, boules, etc.), les produits ne sont pas compatibles et ne devraient pas être utilisés dans un mélange en cuve.

Ordre de mélange

1. Remplir le réservoir au moins jusqu'à la moitié avec de l'eau et commencer l'agitation.
2. Ajouter les produits dans l'ordre suivant : **FORETRYX**, pâtes granulées, poudres mouillables, suspensions aqueuses, substances fluidifiables, et liquides.

3. Laisser le temps à chaque produit de se disperser complètement avant d'ajouter le prochain produit.
4. Maintenir l'agitation et remplir le réservoir au trois-quarts.
5. Ajouter les solutions et les agents tensioactifs.
6. Compléter le volume du réservoir.
7. Maintenir l'agitation pendant le processus de remplissage et jusqu'à ce que l'application soit terminée. Si l'agitation et l'application sont interrompues, les produits en suspension peuvent se déposer au fond du réservoir. Il est très important de suspendre les produits à nouveau avant de reprendre l'application. Les agitateurs à arroseur rotatif sont utiles dans ces situations. Ne pas laisser le mélange en cuve dans le réservoir de pulvérisation jusqu'au lendemain.

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément aux restrictions et les précautions les plus sévères.

DOSES D'EMPLOI ET RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES À CHAQUE CULTURE

Culture en serre/d'intérieur	Maladie	Directives d'application pour les cultures en serre/d'intérieur		
		Type d'application	Dose de Foretryx	Remarques
Plantes ornementales	Pour la répression partielle de : Fonte des semis en post-levée (<i>Phytophthora</i> spp.) Pour la répression de : Flétrissure verticillienne (<i>Verticillium dahliae</i>)	Chimigation	2,8 kg de produit/ha	Appliquer FORETRYX par le biais des systèmes d'irrigation/de chimigation indiqués jusqu'à une semaine avant la plantation et immédiatement après la plantation ou la transplantation. FORETRYX peut être appliqué tous les 14 à 21 jours tant qu'il y a des risques de développement de la maladie. Utiliser l'intervalle de 14 jours lorsque la pression de la maladie est forte. Consulter les directives spécifiques dans la section
Légumes-fruits (groupe de cultures 8)*	Pour la répression de : Fonte des semis en post-levée (<i>Phytophthora capsici</i>)	Chimigation	2,8 kg de produit/ha	

	Flétrissure verticillienne (<i>Verticillium dahliae</i>)			« Applications par chimigation ».
Fraises	Pour la répression partielle de : Fonte des semis en post-levée (<i>Phytophthora cactorum</i>) Pour la répression de: Flétrissure verticillienne (<i>Verticillium dahliae</i>)	Chimigation	2,8 kg de produit/ha	Délai de sécurité (DS) pour la chimigation au goutte-à-goutte : l'accès à la zone traitée n'est pas limité après l'application.
Cannabis	Pour la répression partielle de : Fonte des semis en post-levée (<i>Phytophthora spp.</i>) Pour la répression de: Flétrissure verticillienne (<i>Verticillium dahliae</i>)	Chimigation	2,8 kg de produit/ha	

Cultures en plein champs/d'extérieur	Maladie	Directives d'application pour les cultures en plein champ / d'extérieur		
		Type d'application	Dose de Foretryx	Remarques
Courges (été et hiver)	Pour la répression de: Mildiou Phytophthora (<i>Phytophthora spp.</i>)	Pulvérisation généralisée diluée appliquer à la surface	2,8 à 5,6 kg de produit/ha	Appliquer une fois au semis. Si aucune précipitation n'est prévue, irriguer légèrement après le traitement (1,5 à

		du sol dans un minimum de 100 L d'eau par ha		3,2 mm d'eau par hectare). Une couverture complète et uniforme de la surface du sol est requise.
Légumes-fruits (groupe de cultures 8)*	Pour la répression de: Fonte des semis en post-levée (<i>Phytophthora capsici</i>) Flétrissure verticillienne (<i>Verticillium dahliae</i>)	Pulvérisation généralisée diluée appliquer à la surface du sol dans un minimum de 100 L d'eau par ha	2,8 kg de produit/ha	L'incorporation immédiate de FORETRYX est requise soit en arrosant avec suffisamment d'eau pour mouiller les 2,5 premiers centimètres de sol ou en effectuant un léger sarclage pour incorporer le traitement dans la zone d'ensemencement ou d'enracinement.
Fraises	Pour la répression partielle de : Fonte des semis en post-levée (<i>Phytophthora cactorum</i>) Pour la répression de: Flétrissure verticillienne (<i>Verticillium dahliae</i>)	Pulvérisation généralisée diluée appliquer à la surface du sol dans un minimum de 100 L d'eau par ha	2,8 kg de produit/ha	Délai de sécurité (DS) pour la pulvérisation généralisée diluée : NE PAS entrer ni permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant 4 heures ou jusqu'à ce que les pulvérisations se soient déposées, à moins de porter des gants imperméables, une chemise à manches longues, un pantalon long et des chaussettes avec des chaussures.
Laitue	Pour la répression partielle de : Goutte de sclérotinia/moisissure blanche (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i> , <i>S. mineur</i>)	Pulvérisation généralisée diluée appliquer à la surface du sol dans un minimum de 100 L d'eau par ha	2,8 à 3,4 kg de produit/ha	

*** Liste des cultures des légumes-fruits (Groupe de cultures 8):**

Aubergine, cerise de terre, pépino, piment (y compris le poivron, le piment de Cayenne, le piment à cuire, le piment de type Jamaïque et le piment doux), tomate, tomate.

APPLICATIONS GÉNÉRALISÉES

Pour les applications généralisées, appliquer **FORETRYX** sous forme de pulvérisation à un volume minimum de 100 L d'eau par hectare au moment de la plantation. Une couverture

complète et uniforme de la surface du sol est nécessaire. L'incorporation immédiate du **FORETRYX** est nécessaire soit en arrosant en utilisant suffisamment d'eau pour mouiller les 2,5 cm supérieurs du sol ou en utilisant une culture légère pour incorporer le traitement dans la zone d'ensemencement ou d'enracinement.

Utiliser les taux d'application les plus élevés lorsque les conditions météorologiques sont favorables au développement de la maladie, si le champ a des antécédents de développement de la maladie ou si des programmes de labour minimum/faible sont en place.

APPLICATIONS PAR CHIMIGATION

FORETRYX doit être appliqué sur de la terre relativement humide en utilisant des volumes d'irrigation (généralement de 0,64 à 1,27 cm [0,25 à 0,50 po] d'eau appliqué à la surface du substrat) ne provoquant pas le ruissellement hors de la zone de traitement. L'agitation doit être continue pendant l'application et le volume d'application doit être constant afin d'appliquer la dose spécifique uniformément sur la zone de traitement.

FORETRYX peut être prémélangé en cuve avec de l'eau lorsque des engrais ou d'autres produits chimiques agricoles autorisés mélangés en cuve sont requis. Une agitation continue est requise.

Mélanger **FORETRYX** dans au moins 190 L d'eau en maintenant une agitation continue et injecter dans le système d'irrigation à l'aide d'un tamis de 50 mailles (0,3 mm). Sinon, créer une suspension en utilisant un volume d'eau inférieur. Cette suspension peut être créée en combinant 1 kg de **FORETRYX** par 10 L d'eau et en mélangeant bien. Verser ensuite la suspension à travers un tamis de 50 mailles (0,3 mm) dans le volume final d'eau utilisé pour l'injection dans le système de chimigation.

Appliquer **FORETRYX** immédiatement et ne pas laisser le produit dans le système de chimigation pendant de longues périodes (c.-à-d. jusqu'au lendemain), car la suspension peut se déposer.

La suspension de **FORETRYX** doit être injectée uniquement lorsque le système et l'eau sont sous pression (généralement de 30 à 60 minutes après le démarrage) pour obtenir une distribution uniforme du produit sur la zone de traitement.

Après l'application, rincer le système avec de l'eau propre pendant 15 à 20 minutes pour nettoyer les conduits d'irrigation et prévenir l'encrassement.

Exigences pour la chimigation

Appliquer **FORETRYX** uniquement à l'aide des systèmes de chimigation goutte-à-goutte ([ruisseler](#)). Ne pas appliquer ce produit par le biais de tout autre type de système d'irrigation.

Une distribution non uniforme de l'eau traitée peut causer une baisse ou une absence d'efficacité ou des dommages aux cultures.

En cas de questions sur le calibrage, s'adresser aux fabricants de l'équipement ou à d'autres experts.

Ne pas brancher de système d'irrigation (y compris des systèmes de serre) utilisé pour l'application de pesticides à un réseau public de distribution d'eau, à moins que les dispositifs de sécurité prescrits sur l'étiquette du pesticide pour les réseaux publics de distribution d'eau soient en place.

Une personne connaissant bien le système de chimigation et responsable de son utilisation, ou sous la supervision d'une personne responsable, fermera le système et réalisera les réglages nécessaires au besoin.

Exigences pour les systèmes de chimigation branchés aux réseaux publics de distribution d'eau

Un réseau d'aqueduc public se définit comme un système de tuyauterie servant à approvisionner en eau potable la population, s'il possède au moins 15 branchements ou s'il dessert normalement une moyenne d'au moins 25 personnes par jour, au moins 60 jours par année.

Les systèmes de chimigation relié à un réseau d'aqueduc public doivent être munis d'un dispositif anti-refoulement pour zone à pression réduite (ZPR) ou d'un autre mécanisme fonctionnel équivalent dans la conduite d'alimentation en amont du point d'introduction des pesticides. Une solution de rechange au système ZPR est le déversement de l'eau du réseau public de distribution dans un réservoir avant l'ajout du pesticide. Il doit y avoir un espace formant un isolant physique complet (vide d'air) d'au moins deux fois le diamètre intérieur du tuyau de remplissage entre la sortie du tuyau et le seuil de débordement du réservoir.

Le tuyau d'injection du pesticide doit être muni d'un clapet antiretour à fermeture rapide, automatique et fonctionnel, visant à prévenir le refoulement de produit vers la pompe d'injection.

Le tuyau d'injection du pesticide doit être muni d'une électrovanne (de type solénoïde) fonctionnelle, normalement fermée, située au point d'entrée du liquide dans la pompe d'injection, et branchée au mécanisme d'enclenchement. Ainsi, le produit ne pourra pas quitter le réservoir d'alimentation lorsque le système d'irrigation est arrêté (automatiquement ou manuellement).

Le système doit comprendre des commandes fonctionnelles de fermeture afin d'arrêter automatiquement la pompe à injection lorsque le moteur de la pompe à eau s'arrête ou, lorsqu'il n'y a pas de pompe à eau, lorsque la pression de l'eau diminue à un niveau nuisible à la distribution du pesticide.

Le système doit être muni d'une pompe de dosage, telle une pompe d'injection volumétrique (p. ex. une pompe à membrane), qui soit bien conçue, fabriquée à partir de matériaux compatibles avec les pesticides et adaptable au mécanisme d'enclenchement.

Enlever les dépôts calcaires, les résidus de pesticide ou tout autre corps étranger du réservoir d'alimentation en produits chimiques et du système d'injection. Rincer à l'eau propre avant l'utilisation. L'utilisation d'un réservoir malpropre, contenant des dépôts calcaires ou des résidus, peut diminuer l'efficacité du produit.

Exigences pour la chimigation par goutte-à-goutte ([ruisseler](#))

Le système doit être muni d'un clapet antiretour, d'une soupape anti-vide et d'un tuyau d'écoulement à basse pression, tous fonctionnels. Chacun de ces mécanismes doit être situé au bon endroit le long du tuyau d'irrigation afin de prévenir le refoulement du produit, causant ainsi la contamination de la source d'alimentation en eau.

Le tuyau d'injection du pesticide doit être muni d'un clapet antiretour à fermeture rapide, automatique et fonctionnel, visant à prévenir le refoulement de produit vers la pompe d'injection.

Le tuyau d'injection du pesticide doit être également muni d'une électrovanne (de type solénoïde) fonctionnelle, normalement fermée, située au point d'entrée du liquide dans la pompe d'injection, et branchée au mécanisme d'enclenchement. Ainsi, le produit ne pourra pas quitter le réservoir d'alimentation lorsque le système d'irrigation est arrêté (automatiquement ou manuellement).

Le système doit être muni d'un mécanisme d'enclenchement fonctionnel pour que la pompe d'injection du pesticide s'arrête automatiquement lorsque le moteur de la pompe à eau s'arrête.

Le tuyau d'irrigation ou la pompe à eau doivent être munis d'un manostat qui interrompt le moteur de la pompe à eau lorsque la pression de l'eau baisse au point d'influer négativement sur la distribution du pesticide.

Le système doit être muni d'une pompe de dosage, telle une pompe d'injection volumétrique (p. ex. une pompe à membrane), qui soit bien conçue, fabriquée à partir de matériaux compatibles avec les pesticides et adaptable au mécanisme d'enclenchement.

ENTREPOSAGE

Conserver le pesticide dans son récipient d'origine. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas entreposer le produit dilué. Foretryx doit être utilisé dans les 12 mois suivant la date de fabrication lorsqu'il est conservé à une température inférieure à 25 °C.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants retournables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenants retournables-à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la **Loi sur les produits antiparasitaires**.